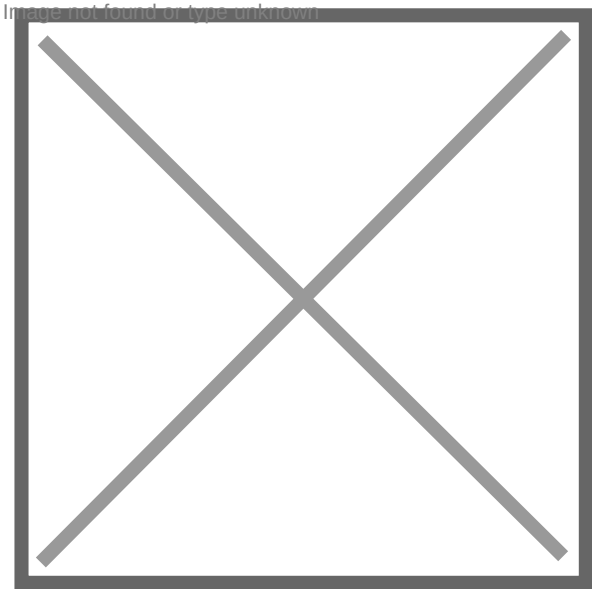




Contestation d'intérêts de remboursement

Par **Mesny François**, le **02/02/2009** à **17:26**

Ayant contracté en 1994 un crédit de 32000e et suite a certaines difficultés mes remboursements n'ont pas ete réguliers,En conséquence la banque,appuyée par un jugement me réclame 6000 e d'intérêts de retard supplémentaires.j'aimerais savoir:

1 - il y a t'il moyen de contester et comment

2 - il ya t'il moyen de renégocier ou étaler, a savoir que durant un an j'ai doublé mes mensualités et que j'ai déjà remboursé la moitié de ces intérêts de retard,le principal étant déjà apuré. Et comment

Vous remerciant de votre réponse,je vous prie de croire,en l'expression de mes bien sincères salutations

Par **affairiste**, le **11/02/2009** à **17:35**

Bonjour,

Tout d'abord vous dites que la banque s'appuie sur un jugement, pouvez vous être plus explicite à ce sujet.

Ensuite, vous dites que le principal est réglé, pour quelle raison ? Le remboursement d'un prêt commence toujours par le remboursement des intérêts et finit par le remboursement du principal.

Cordialement